

Rôle du référent harcèlement sexuel & agissements sexistes du CSE

OBJECTIF DE LA FORMATION : Aider l'employeur à lutter contre le harcèlement sexuel & comportements sexistes. Prévenir le risque de harcèlement sexuel et comportements sexistes. Réagir à une situation de harcèlement sexuel- signaler des faits de harcèlement sexuel à l'employeur. Reconnaître un harcèlement sexuel. Identifier les agissements sexistes dans l'entreprise. Orienter la victime vers les services

RÉSULTATS ATTENDUS :

Acquisition de l'agrément CSE

ENCADREMENT FORMATEUR :

Encadrement d'un formateur expérimenté, supports de cours (Mis à disposition par Formation Stratégique).

PUBLIC VISÉ :

Membre du CSE désigné en tant que référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes.

PRÉ REQUIS :

Parler et comprendre le français

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et avis post formation. Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par le formateur tout au long de la formation (exercices, quizz oral et écrits ...). Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et analyse sur le terrain de l'environnement de travail des stagiaires

ACCESSIBILITÉ :

Personne en Situation d'Handicap Bienvenue. Un accompagnement spécifique peut être engagé. Notre référent handicap est à votre disposition au numéro indiqué dans nos coordonnées.

CONTENU DE LA FORMATION :

Prévenir le risque de harcèlement sexuel et comportements sexistes
 o Connaître les obligations réglementaires (informer les salariés, désigner un référent, mentionner dans le règlement intérieur de l'entreprise)
 o Connaître les définitions du harcèlement sexuel et des comportements sexistes
 o Participer à l'élaboration, en partenariat avec l'employeur, d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de harcèlement sexuel
 o Participer à la mise en place de la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 o Connaître la différence d'approche entre le droit pénal et le droit du travail en matière de sanctions et de régime de preuve
 Connaître les sanctions civiles/pénales pour les auteurs
 Connaître les sanctions disciplinaires pour les auteurs
 o Connaître les obligations de l'employeur
 Mettre un terme à la situation de harcèlement
 Sanctionner l'auteur
 Réagir à une situation de harcèlement sexuel- signaler des faits de harcèlement sexuel à l'employeur
 o Connaître les étapes dans la prise en compte d'une situation
 Réceptionner le signalement et effectuer la première analyse de la situation
 Procéder à un premier échange avec l'auteur du signalement
 Procéder à l'analyse des faits par la réalisation d'une enquête

(l'enclenchement, les personnes à auditionner)
 L'élaboration du rapport d'enquête et sa communication
 La poursuite des relations de travail en cours d'enquête
 Reconnaître un harcèlement sexuel
 o Savoir repérer les symptômes de stress
 o Savoir prendre en compte les indicateurs d'absentéisme et de relations sociales au travail
 o Savoir repérer les stratégies d'un harceleur
 o Signaler des faits de harcèlement sexuel ou agissement sexiste à l'employeur
 Pourquoi effectuer un signalement
 Comment signaler : auprès de qui ? sous quelle forme ?
 Identifier les agissements sexistes dans l'entreprise
 o Savoir repérer les agissements sexistes : reconnaître les éléments constitutifs
 o Savoir repérer les facteurs permettant de caractériser un agissement sexiste
 Orienter la victime vers les services compétents
 o Connaître les acteurs externes compétents en la matière
 Accompagner la victime dans ses démarches juridiques
 o Savoir protéger la victime contre le licenciement et contre toutes mesures discriminatoires
 o Savoir accompagner la victime pour agir en justice devant le conseil des Prud'hommes/pénal

LANGUE : Français

CERTIFICATION

Attestation de formation

LIEU, DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

Cf. convention, convocation ou devis joint

Contact@formationstrategique.fr

MONTPELLIER : 13 Rue de la garrigue 34130 Mudaison - 04.67.92.15.56

ALES : 217, Ch. du Réservoir - 30140 BAGARD - 04.66.24.98.44

SAS au Kal-7800 € / RCS 484 937 933 00022 / TVA FR.51 484 937 933 / NAF 8559A. N° déclaration de Prestation 91-30-02586-30